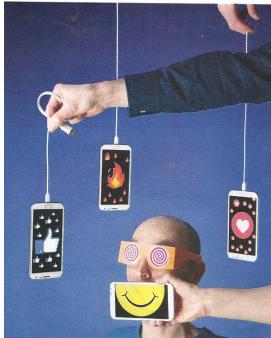


ACHETER UN SMARTPHONE RECONDITIONNE

Quelles précautions préalables ? Quelle garantie ?



Quand notre téléphone portable nous lâche, une pratique de plus en plus répandue peut nous aider : l'achat d'un smartphone dit « reconditionné ». Il s'agit d'un ancien appareil défectueux passé entre les mains de sociétés spécialisées qui l'évaluent, le démontent, le réparent, le nettoient le testent et le remettent en vente. Il est à distinguer du téléphone « d'occasion » qui ne bénéficie pas forcément de ces différentes étapes. En France, en 2018, plus de deux millions de téléphones reconditionnés ont ainsi été écoulés, soit une progression de 7% par rapport à 2017. Parallèlement, la vente d'appareils neufs a baissé de 6,5%.

30 à 50% moins cher

A quoi doit-on s'attendre lorsqu'on achète un matériel reconditionné ? Toutes les fonctionnalités du téléphone doivent être en état de marche. En revanche, l'appareil peut présenter des défauts mineurs, comme des rayures sur le boîtier ou des impacts sur la vitre. Les téléphones reconditionnés sont classés de « A+ » à « C », selon leur âge et leur état. Un smartphone « A+ » est quasi neuf. Il peut présenter d'infimes rayures sur l'écran ou la coque du « A » encore plus sur le « B » et enfin, le « C » est nettement plus marqué. Bien que cette dégradation n'ait rien d'officiel, on peut s'y référer. D'elle dépend aussi le prix du produit, de 30 à 50% moins cher que le neuf.

S'adresser à des pros

Pour investir dans un smartphone reconditionné, mieux vaut s'adresser à des sociétés reconnues dans ce domaine (Recommerce, Remade, Smaaart...), à la grande distribution, ou aux opérateurs de téléphone (Fnac, Boulanger, Bouygues telecom...) qui, soit assurent eux-mêmes le service, soit sous-traitent à des reconditionneurs qualifiés. À éviter les particuliers inconnus, si l'on ne veut pas se retrouver avec un smartphone volé, de même que les sociétés domiciliées hors de l'Union européenne, si l'on veut bénéficier d'un SAV fiable et accessible.

Vérifier les accessoires

Ceci dit, la professionnalisation du marché, des précautions restent nécessaires. Tout d'abord, il faut s'assurer que le smartphone est « déverrouillé », c'est-à-dire compatible avec tous les opérateurs. Ensuite, la présence et l'état de marche des accessoires (câbles de chargement, écouteurs) sont à vérifier systématiquement. Il est ainsi préférable d'exiger des accessoires de la même marque que le téléphone, voire d'origine. La batterie s'avère souvent être un point faible. Mais là, à part exiger une batterie neuve, le contrôle est difficile. Enfin, que l'achat soit réalisé sur Internet ou dans un magasin physique, il doit être accompagné d'une garantie légale de conformité qui engage le vendeur. En général, celles-ci sont proposées pour une durée de six à dix-huit mois.

Michèle BERZOSA

L'AVIS D'INDECOSA-CGT

La loi dite anti-gaspillage pour une économie prévoit, dès le 1^{er} janvier 2021, dans les magasins d'électroménagers ou techniques, l'affichage d'un indice de réparabilité. Aujourd'hui, le calcul de cet indice est imprécis. INDECOSA veillera à ce que cette information soit claire et transparente, pour être utile aux consommateurs et décourager les pratiques d'obsolescence programmée des fabricants. Ecoconception, réparabilité, recyclage total... INDECOSA-CGT encourage toutes mesures favorisant l'allongement de la durée d'usage des biens de consommation et l'économie circulaire de proximité.

Contacts : indecosa@cgt.fr et indecosa.cgt.fr